

LA VIE ECONOMIQUE

- [Toutes les annonces de François Hollande](#)
- [Le déficit de l'Etat s'est creusé de 10 milliards d'euros en 2014](#)
- [Bruxelles valide les prévisions de Paris sur la croissance et le déficit 2015](#)
- [Nouveau record du nombre de ruptures conventionnelles en 2014](#)
- [Loi Macron : nouvelles règles d'installation des notaires votées à l'Assemblée nationale](#)
- [Les agences de notation rattrapées par la crise des subprimes](#)
- [Philippe Martinez élu à la tête de la CGT](#)
- [Le marché automobile français en hausse de 5,9 %](#)
- [La Commission européenne veut débloquer un milliard d'euros pour l'emploi des jeunes](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Le patron de l'AP-HP demande plus de visibilité sur le financement des hôpitaux](#)
- [Indemnités journalières : accessibles à partir de 150 heures par trimestre](#)
- [Hôpitaux : pourquoi la France veut se convertir au "tourisme médical"](#)
- [Tiers payant : les complémentaires seront prêtes pour 2017](#)
- [La vérité sur les fermetures de lits d'hôpitaux](#)

FISCALITE

- [Microsoft redressé de 16,4 millions d'euros par le fisc français](#)
- [SwissLeaks : révélations sur l'évasion fiscale organisée par HSBC en Suisse](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Traitement de déchets : Vinci décroche un contrat à un demi-milliard d'euros](#)
- [La mutuelle des étudiants LMDE demande sa mise sous sauvegarde](#)
- [L'insolente santé de l'armement "made in France" à l'exportation](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

- [A peine élu à la tête de la CGT, Philippe Martinez plaide pour les 32 heures](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans **Le.Crible** les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Toutes les annonces de François Hollande

Le président de la république, **François Hollande**, a tenu une conférence de presse le 05/02/15. **Extraits concernant les domaines économiques et sociaux.**

01)- Réforme de la Santé : M. Hollande a déclaré que la réforme (instauration du tiers payant généralisé) ne sera mise en œuvre « *que si un mécanisme simple est possible* ».

02)- Énergie et environnement. M. Hollande a déclaré : « *Il faut construire une Union européenne de l'énergie* ».

03)- Dialogue social. M. Hollande : « *Quand les discussions n'aboutissent pas, c'est à l'État de reprendre la main. [...] Nous devons aller plus loin encore avec des réformes qui devront concerner l'emploi des jeunes, l'insertion des chômeurs de longue durée, faciliter le financement de l'économie. [...] Le Premier ministre [...] réunira les partenaires sociaux le 19 février et un projet de loi sera présenté* ».

04)- Lutte contre le chômage. M. Hollande : « *Le pacte de responsabilité est en application depuis le 1^{er} janvier. Le projet de loi présenté par le ministre de l'Économie est en discussion au Parlement. Nous devons aller plus loin encore [pour relancer l'économie et lutter contre le chômage]. [Nous allons faire] des réformes qui devront concerner l'emploi des jeunes, l'insertion des chômeurs de longue durée, améliorer les performances de nos entreprises, faciliter le financement de notre économie. [Il n'y a] pas de montée inexorable du chômage. [Je prendrai] toutes les mesures pour qu'il n'y ait pas de fatalité* ».

05)- Lutte contre les inégalités. Le président a annoncé la création d'une « *agence nationale de développement économique sur les territoires* » : « *Cette agence sera comparable à "l'Anru, l'agence pour la rénovation urbaine", mais à l'échelle des territoires. [...] Notre responsabilité, c'est l'égalité entre les territoires, [avec une politique de] peuplement [qui permette, dans les quartiers, d'obtenir enfin une mixité sociale]. [...] Nous avons un grand enjeu, c'est la présence des services publics dans tous ces quartiers-là, dans tous ces lieux-là* ». **M. Hollande** a promis que la loi sur la construction de logements sociaux sera « *strictement appliquée* » et a évoqué un possible renforcement des sanctions pour les élus ne respectant pas les quotas imposés par la loi.

06)- Relations franco-allemandes. M. Hollande : « *Je ne sais pas s'il y a un couple, je ne sais pas s'il y a un moteur. Mais il y a un lien fort entre la France et l'Allemagne, parce que quand la France et l'Allemagne sont unies, ça pèse non seulement en Europe, ça pèse partout dans le monde. [...] Quelles sont les nations qui pèsent dans le monde ? [...] Qui a la capacité de mettre en œuvre une armée, qui peut prendre une décision à l'échelle du monde, qui a la force économique ? Quand nous sommes ensemble, Français et Allemands, nous avons toute la capacité de la puissance à l'échelle du monde. [Il] n'y a pas d'Europe forte s'il n'y a pas un lien solide entre la France et l'Allemagne* ».

07)- Éducation. M. Hollande : « *[De nouveaux moyens seront donnés] à la lutte contre le décrochage scolaire. [L'école est] la priorité du quinquennat. [La formation des enseignants] sera renforcée et améliorée et le numérique sera enseigné* ».

08)- Contrat civique. M. Hollande : « *Je propose [...] un nouveau contrat civique avec la mise en place d'un service universel pour les jeunes, la création d'une réserve citoyenne pour tous les Français, tous ceux qui veulent participer à l'élan collectif, donner le meilleur d'eux-mêmes, et le renforcement de la démocratie participative. [Tout jeune qui voudra faire un service civique pourra le faire] dès le 1^{er} juin* ».

[http://www.lepoint.fr/politique/en-direct-la-cinquieme-conference-de-presse-de-francois-hollande-05-02-2015-1902543_20.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20150206](http://www.lepoint.fr/politique/en-direct-la-cinquieme-conference-de-presse-de-francois-hollande-05-02-2015-1902543_20.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20150206)

(Source : www.lepoint.fr du 05/02/2015)

[Retour au sommaire](#)

● Le déficit de l'Etat s'est creusé de 10 milliards d'euros en 2014

Le 06/02/15, le **ministère des Finances** a annoncé que le déficit cumulé de l'Etat français à fin décembre s'est creusé par rapport à la même période de 2013, s'établissant à 85,6 milliards d'euros, un chiffre conforme à un bilan provisoire communiqué mi-janvier. **Le communiqué du ministère :** « *Ce déficit budgétaire est moins important que prévu de 3,4 milliards en 2014, par rapport à la prévision figurant dans la deuxième loi de finances*

rectificative pour 2014 (- 89,0 milliards d'euros) ». Les recettes, elles, sont en baisse. Au 30/12/14, elles ont diminué de 9,3 milliards d'euros, s'établissant à 292,0 milliards, tandis que les dépenses ont augmenté d'un milliard à 377,7 milliards d'euros. Hors PIA (programme d'investissements d'avenir), les dépenses s'établissent à 366,7 milliards d'euros, en baisse de 10 milliards par rapport à 2013. Enfin, concernant le déficit du commerce extérieur, **Matthias Fekl**, secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur a expliqué : « *Le déficit commercial se réduit pour la troisième année consécutive. [L'amélioration constatée en 2014] découle de la baisse des importations d'énergie, elle-même liée à la baisse du prix du pétrole et à une diminution des quantités importées au cours de l'année* ».

[http://www.challenges.fr/france/20150206.CHA2848/deficit-de-l-etat-les-depenses-augmentent-les-recettes-baissent.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150206_NLCHAACU10H- -deficit-de-l-etat-les-depenses-augmentent-les-recettes-baissent#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20150206](http://www.challenges.fr/france/20150206.CHA2848/deficit-de-l-etat-les-depenses-augmentent-les-recettes-baissent.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150206_NLCHAACU10H- -deficit-de-l-etat-les-depenses-augmentent-les-recettes-baissent#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20150206)

(Source : www.challenges.fr du 06/02/2015, avec AFP)

● Bruxelles valide les prévisions de Paris sur la croissance et le déficit 2015

La Commission européenne (CE) a confirmé, le 05/02/15, les prévisions françaises sur la croissance et le déficit 2015, à savoir une croissance de 1 % et un déficit public de 4,1 % du produit intérieur brut (PIB). En fait, la CE a revu ses chiffres à la hausse concernant la croissance : à l'automne 2014, elle prévoyait 0,7 % de croissance pour l'Hexagone en 2015 et 1,5 % en 2016 (contre 1 % aujourd'hui en 2015 et 1,8 % en 2016 – c'est même mieux que Bercy qui prévoit 1,7 % en 2016). Elle les a revus à la baisse concernant le déficit public : elle prévoyait 4,5 % (contre 4,1 % aujourd'hui). Par contre, elle « *ne voit pas, à ce stade, le déficit revenir à 3,6 % du PIB en 2016* ». En cela, elle diverge des prévisions de Bercy.

http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/02/05/pib-et-deficit-2015-l-ue-adoube-les-previsions-de-paris_4569984_3234.html

(Source : www.lemonde.fr du 05/02/2015, avec AFP)

● Nouveau record du nombre de ruptures conventionnelles en 2014

Le 03/02/15, le ministère du Travail a publié des données sur le nombre de ruptures conventionnelles en 2014. Ces dernières ont été en augmentation (+ 6,1 % par rapport à 2013). La Dares précise que 360 975 demandes ont été déposées auprès de l'administration ; 333 596 ruptures ont été homologuées. Au total, depuis leur création en 2008, 1,72 millions de ruptures conventionnelles ont été homologuées. Le record de 2014 semble montrer que l'entrée en vigueur de la nouvelle convention d'assurance chômage au 1^{er} juillet n'a pas freiné le phénomène. Rappelons que ces nouvelles règles ont un impact sur les salariés touchant d'importantes indemnités de départ supra-légales, comme lors d'une rupture conventionnelle. Ainsi, les salariés dans ce cas doivent désormais attendre 180 jours pour recevoir leurs allocations, au lieu de 75 jours. Rappelons également que les ruptures conventionnelles ont tout de suite connu un grand succès, passant de 15 899 en 2009 à 26 658 en 2012. En 2014, la moyenne mensuelle s'élève à 27 800.

[http://www.challenges.fr/emploi/20150203.CHA2749/nouveau-record-du-nombre-de-ruptures-conventionnelles-en-2014.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150203_NLCHAACU18H- -nouveau-record-du-nombre-de-ruptures-conventionnelles-en-2014#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20150203](http://www.challenges.fr/emploi/20150203.CHA2749/nouveau-record-du-nombre-de-ruptures-conventionnelles-en-2014.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150203_NLCHAACU18H- -nouveau-record-du-nombre-de-ruptures-conventionnelles-en-2014#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20150203)

(Source : www.challenges.fr du 03/02/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Loi Macron : nouvelles règles d'installation des notaires votées à l'Assemblée nationale

Dans la nuit du 10 au 11/02/15, l'Assemblée nationale a voté les nouvelles règles d'installation des notaires. **M. Macron**, ministre de l'Economie, face à l'existence de « *déserts notariaux* » et à « *une structure démographique vieillissante des notaires installés* », a défendu des mesures d'ouverture régulées dans des zones où il y a un besoin de nouveaux professionnels. Concrètement, cela signifie que l'installation sera libre dans les régions où la création de nouveaux offices apparaît utile « *pour renforcer la proximité ou l'offre de services* ». Par contre, dans les régions où une installation pourrait porter atteinte « *à la continuité de l'exploitation des offices existants ou la qualité du service rendu* », cette dernière sera soumise à l'approbation du ministre de la Justice. Cette mesure a été

combattue par l'UMP et le Front de gauche. **L'UMP** estime que, malgré l'existence d'un « *goulot d'étranglement* » freinant de nouvelles installations, la solution proposée par le gouvernement était « *technocratique, administrée et parisienne* ». **Marc Dolez**, du Front de gauche, a estimé qu'on risquait de donner « *de faux espoirs aux jeunes qui souhaitent légitimement et après de longues études s'installer* ». L'Assemblée nationale a aussi mis fin à « *l'institution à vie* » (« *née d'une loi du 25 ventôse an XI (16 mars 1803)* »), en instaurant une limite d'âge à 70 ans pour les notaires.

[http://www.lepoint.fr/politique/professions-reglementees-l-installation-des-notaires-votee-par-l-assemblee-04-02-2015-1902169_20.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Matinale\]-20150204](http://www.lepoint.fr/politique/professions-reglementees-l-installation-des-notaires-votee-par-l-assemblee-04-02-2015-1902169_20.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Matinale]-20150204)

(Source : www.lepoint.fr du 04/02/2015, avec AFP)

● **Les agences de notation rattrapées par la crise des subprimes**

Dans son édition du 31/01/15, le Wall Street Journal explique que l'agence de notation Moody's Investors Service serait dans le collimateur de la justice américaine. **Pourquoi ?** A cause de son comportement lors de la crise des subprimes, il y a 6 ans, crise des subprimes qui a marqué le début de la crise financière mondiale. **Les reproches du département de la Justice américain ?** Moody's aurait mal évalué des titres de dettes émis entre 2004 et 2007, dont des prêts immobiliers subprimes qui ont ébranlé le système financier à partir de 2008. **La Croix** : « *En clair, Moody's aurait accordé, de manière complaisante, la note de "triple A", la meilleure, à des produits financiers risqués, cela afin de ne pas décourager les investisseurs qui ont, du coup, perdu des milliards de dollars lorsque la bulle immobilière a éclaté* ». Rappelons que, dans son rapport de 2011, la Commission américaine d'enquête sur la crise financière concluait que Moody's avait utilisé « *des modèles et une méthodologie inadéquate* ». A l'heure où est écrit cet article, ni le Département de la Justice américain, ni Moody's n'ont fait de commentaires. Si Moody's était poursuivie et condamnée, ce serait la deuxième agence de notation à l'être. La première, Standard & Poor's (S&P) a été condamnée, le 21/01/15, à une amende de 77 millions de dollars (66 millions d'euros). Il lui est d'autre part interdit, désormais, de noter les titres de dette de l'immobilier commercial aux États-Unis pendant un an. Une perte importante pour S&P. **Un responsable de la SEC** : « *S&P a placé ses propres intérêts financiers au-dessus de celui des investisseurs en relâchant ses critères de notation dans le but d'obtenir des contrats et en cachant ces modifications aux investisseurs* ».

<http://www.la-croix.com/Actualite/Economie-Entreprises/Economie/Les-agences-de-notation-rattrapees-par-la-crise-des-subprimes-2015-02-03-1276226?xtor=EPR-9-%5B1300790396%5D>

(Source : www.la-croix.com du 03/02/2015, Antoine d'Abundo, avec AFP)

● **Philippe Martinez élu à la tête de la CGT**

Le 03/02/15, Philippe Martinez a été élu à la tête de la CGT, après avoir obtenu 93,4 % des voix du Comité confédéral national (CCN). Son équipe, de dix membres, qui constituera le nouveau bureau confédéral, a obtenu, elle, 88,8 % des voix du CCN. M. Martinez succède à Thierry Lepaon, démissionnaire.

[http://www.challenges.fr/france/20150203.CHA2747/philippe-martinez-elu-a-la-tete-de-la-cgt.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150203_NLCHAACU18H- -philippe-martinez-elu-a-la-tete-de-la-cgt#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20150203](http://www.challenges.fr/france/20150203.CHA2747/philippe-martinez-elu-a-la-tete-de-la-cgt.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150203_NLCHAACU18H- -philippe-martinez-elu-a-la-tete-de-la-cgt#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20150203)

(Source : www.challenges.fr du 03/02/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● **Le marché automobile français en hausse de 5,9 %**

En ce début d'année 2015, le marché des voitures neuves se porte plutôt bien, avec une hausse de 5,9 %. Malgré tout, la situation profite plus aux voitures étrangères qu'aux françaises. Ainsi, si PSA Peugeot Citroën a progressé de 2,6 % (grâce à Peugeot), le groupe Renault, de son côté, a reculé de 3,3 %. Toutes marques confondues, on a enregistré en janvier 132 824 immatriculations. **Flavien Neuvy**, directeur de l'Observatoire Cetelem de l'automobile : « *C'est un début d'année qui est plutôt encourageant, même s'il faut rester prudent. [...] On reste quand même à 20 000 immatriculations de moins que lors d'un mois de janvier d'avant la crise [de 2008]* ».

http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/le-marche-automobile-francais-en-hausse-de-5-9_1647335.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 02/02/2015, avec AFP)

● La Commission européenne veut débloquer un milliard d'euros pour l'emploi des jeunes

Le 04/02/15, la Commission européenne (CE) a proposé de débloquer un milliard d'euros en 2015 dans le cadre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ). Ce milliard pourrait être attribué à 650 000 jeunes, notamment en apprentissage et en programmes de formation et d'éducation. Il s'agit de favoriser le retour à l'emploi ou à la formation des jeunes chômeurs. C'est le problème le plus urgent, a expliqué la CE. Actuellement, cinq millions de jeunes européens sont sans emploi et le taux de chômage des jeunes dépasse 50 % dans certains pays. **Marianne Thyssen**, commissaire européenne à l'emploi, aux affaires sociales, aux compétences et à la mobilité : « *[C'est] une situation inacceptable. [Mais certains pays] ont plus de difficultés qu'on ne s'y attendait à avancer l'argent, [en raison de] contraintes budgétaires. Or les pays doivent avancer les frais de financement dans un premier temps, avant de se faire rembourser par les fonds européens. C'est pourquoi la Commission propose de relever son niveau de préfinancement à 30 %, contre 1 à 1,5 % jusqu'ici, ce qui correspond à un milliard d'euros. J'ai la conviction que l'Initiative pour l'emploi des jeunes peut faire la différence, mais force est de constater qu'après deux ans les fonds ne sont toujours pas parvenus aux jeunes sur le terrain, ou dans une mesure insuffisante. Je voudrais à présent faire en sorte que cette initiative fonctionne pour eux. Les jeunes ne peuvent pas attendre plus longtemps* ». La proposition de la CE doit être approuvée par le Parlement européen et le Conseil de l'Europe (qui représente les Etats). D'après Mme Thyssen, cette étape ne devrait pas poser problème car « *ils sont demandeurs* ».

<http://etudiant.lefigaro.fr/les-news/actu/detail/article/la-commission-europeenne-veut-debloquer-un-milliard-d-euros-pour-l-emploi-des-jeunes-11057/>

(Source : <http://etudiant.lefigaro.fr> du 04/02/2015, Amélie Petitdémange, AFP, AP & Reuters)

[Retour au sommaire](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● Le patron de l'AP-HP demande plus de visibilité sur le financement des hôpitaux

Le 03/02/15, **Martin Hirsch**, directeur général de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), a été auditionné à l'Assemblée nationale par la mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la Sécurité sociale (Mecss). Il a plaidé pour « *une visibilité de la part des pouvoirs publics dans l'accompagnement des missions de service public de l'hôpital, mais aussi en ce qui concerne les investissements* ». L'AP-HP pilote une dizaine d'établissements, pour un budget de 7 milliards d'euros. Ce budget est « *alimenté notamment par les recettes propres tirées de la tarification à l'activité (T2A) et par les dotations de l'État, versées en contrepartie de certaines missions dites d'intérêt général* ». Mais les enveloppes fluctuent, parfois à la baisse, « *en contradiction avec les objectifs de l'Ondam, l'objectif de dépenses de l'assurance maladie, voté par le Parlement* ». **M. Hirsch** s'est dit conscient des efforts effectués par les hôpitaux et de la poursuite nécessaire des adaptations pour dégager de l'activité (plateaux techniques, chirurgie ambulatoire, etc.). Il a déclaré aux députés : « *Ce qui est clé, c'est de donner une visibilité d'accompagnement et de non-désengagement du secteur public. [...] Vous faites des efforts, nous vous accompagnons pour vos missions d'intérêt national et nous reconnaissons que l'investissement est fondamental* ». L'AP-HP investit un peu plus de 400 millions d'euros par an, pour l'investissement courant, la lutte contre la vétusté ou la mise aux normes et les grosses opérations. Sur ces 400 millions, seuls 275 millions sont couverts par la capacité d'autofinancement de l'AP-HP. Le reste (125 millions d'euros) est obtenu grâce à des emprunts. **Acteurs Publics** : « *Les subventions publiques ou le produit des cessions patrimoniales sont également prisés par l'AP-HP, qui compte ainsi sur la valorisation de ces actifs pour tenir ses engagements* ». **M. Hirsch** : « *Il faut prendre en compte le fait que tout l'investissement d'un établissement de santé ne peut être uniquement financé par l'activité. [...] Sans investissement, l'hôpital est condamné* ».

<http://www.acteurspublics.com/2015/02/03/le-patron-de-l-ap-hp-demande-plus-de-visibilite-sur-le-financement-des-hopitaux>

(Source : www.acteurspublics.com du 03/02/2015, Xavier Sidaner)

● Indemnités journalières : accessibles à partir de 150 heures par trimestre

Un décret du ministère des Affaires sociales est paru le 31/01/15 au Journal Officiel. **Son but ?** Améliorer la couverture sociale des plus précaires. **Son contenu :** « *Le droit aux indemnités journalières en cas de maladie, de congé maternité, paternité ou d'invalidité peut désormais être accessible à partir de 150 heures travaillées par trimestre, au lieu de 200 auparavant* ». **Entrée en vigueur du décret :** 1^{er} février 2015. **Les publics concernés :** Les assurés relevant du régime général de la sécurité sociale et du régime des salariés agricoles.

- **Référence :** Décret n° 2015-86 du 30 janvier 2015 portant modification des conditions d'ouverture du droit aux prestations en espèces des assurances maladie, maternité et invalidité et au congé de paternité et d'accueil de l'enfant.

<http://www.viva.presse.fr/indemnitees-journalieres-accessibles-partir-de-150-heures-par-trimestre-170394>

(Source : www.viva.presse.fr du 02/02/2015, Marilyn Perioli)

[Retour au sommaire](#)

● Hôpitaux : pourquoi la France veut se convertir au "tourisme médical"

D'après Challenges, un rapport établi par l'économiste **Jean de Kervasdoué** est sur les bureaux de Marisol Touraine, ministre des affaires sociales, et de Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères et du Développement international. **Sujet du rapport ?** La valorisation de l'expertise médicale française. En clair, précise Challenges, le "tourisme médical". **L'objectif ?** Comblent le retard de la France dans la prise en charge des riches patients étrangers. Dans son rapport, M. de Kervasdoué évalue à 2 milliards d'euros le chiffre d'affaires que le "tourisme médical" pourrait rapporter à la France d'ici cinq ans. Quant au nombre d'emplois créés, il l'estime entre 25 000 et 30 000. Toujours d'après M. de Kervasdoué, l'Hexagone possède des « *atouts incontestables* » : excellence des équipes médicales, nombreuses opérations qui constituent des "premières mondiales", compagnies d'assistance de renommée internationale, notoriété des French doctors dans l'humanitaire, etc. De plus, les tarifs pratiqués par les hôpitaux français sont très compétitifs par rapport aux tarifs canadiens, allemands et suisses. Ils sont également très inférieurs à ceux des Etats-Unis. Mais les hôpitaux publics français sont réticents. **Pourquoi ?** Plusieurs raisons : **a)-** La crainte de l'opinion publique qui juge que ces riches patients étrangers nuisent à la prise en charge des Français. Crainte infondée, répond **M. de Kervasdoué** : « *A supposer que nous accueillions un jour en France 1 % de malades étrangers payants (dans dix ans peut-être, nous en sommes très loin), cela ne modifierait en rien l'accès aux soins des Français* » ; **b)-** Des lourdeurs administratives et juridiques. **Challenges :** « *Il faut au moins trois jours à l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) pour fournir un devis à un patient étranger, contre quelques heures dans beaucoup de pays. L'interdiction de publicité pour une équipe médicale limite la visibilité internationale des hôpitaux français, en particulier sur Internet. Sans compter que les locaux de très nombreux services prestigieux de cette institution (l'AP-HP, ndlr) sont vétustes et que le personnel paramédical n'est pas formé aux langues étrangères* ». M. de Kervasdoué suggère par conséquent la création d'une agence publique, baptisée "MEDICAL-France", chargée de promouvoir et d'organiser la prise en charge des patients étrangers. **Comment ?** **01)-** Par la création d'un site web traduit en cinq langues (anglais, arabe, espagnol, russe et chinois) ; **02)-** Par la création d'un réseau de "correspondants santé" dans les ambassades des pays ciblés ; **03)-** En ouvrant de nouvelles possibilités de se faire connaître et reconnaître. **Le rapport :** « *[Il s'agit aussi de] faire évoluer la notion de publicité pour une équipe médicale [et] d'autoriser certains établissements publics hospitaliers à créer une filiale commerciale et, s'ils le souhaitent, une marque* » ; **04)-** En simplifiant les procédures de visas « *pour les délivrer en 24 heures, comme en Allemagne, et de favoriser les contrats de gré à gré entre établissements étrangers et français* » ; **05)-** En améliorant les conditions d'accueil, notamment en faisant un effort sur la « *qualité de l'hôtellerie et de la restauration [qui est] le plus souvent spartiate* » ; **06)-** En envisageant la construction d'hôtels haut de gamme pour les malades et leur famille après l'hospitalisation, ce qui permettrait à la France de se hisser au niveau des standards

internationaux. **Mme Touraine** et **M. Fabius** vont organiser prochainement un séminaire commun sur le sujet.

[http://www.challenges.fr/economie/20150205.CHA2807/hopitaux-pourquoi-la-france-veut-se-convertir-au-tourisme-medical.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150205_NLCHAACU10H- -pourquoi-la-france-veut-se-convertir-au-tourisme-medical#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20150205](http://www.challenges.fr/economie/20150205.CHA2807/hopitaux-pourquoi-la-france-veut-se-convertir-au-tourisme-medical.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150205_NLCHAACU10H- -pourquoi-la-france-veut-se-convertir-au-tourisme-medical#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20150205)

(Source : www.challenges.fr du 05/02/2015, Laurent Fargues)

[Retour au sommaire](#)

● Tiers payant : les complémentaires seront prêtes pour 2017

Etienne Caniard, président de la Mutualité Française, lors d'une rencontre organisée par l'Association des Journalistes de l'information sociale (AJIS) : « *Nous comprenons les préoccupations des médecins, leur métier est de soigner pas de faire de l'administratif. Nous travaillons à un système simple qui permettra de voir dans le cabinet si le patient a des droits ouverts* ». Les mutuelles travaillent actuellement sur trois points : **01)**- La création d'un serveur en ligne, qui sera mis en place avant la fin 2015 ; **02)**- L'authentification de l'assuré social. Cela nécessitera une adaptation de la carte vitale. M. Caniard est confiant quant aux possibilités de travail sur le sujet avec la Caisse nationale d'Assurance maladie ; **03)**- La nécessité d'adapter ces nouveaux outils aux logiciels des médecins – sans doute le chantier le plus long à mettre en place. M. Caniard s'est dit « *préoccupé* » par la crainte des médecins « *concernant les erreurs et les rejets de paiement dont sont victimes les professionnels de santé, de l'ordre de 17 % pour la Sécu et de 14 % pour les complémentaires selon un rapport de l'Igas concernant les pharmacies* ». **M. Caniard** : « *L'objectif est d'atteindre moins de 1 % d'erreurs. Il y aura une garantie de paiement pour le professionnel de santé et ce sont les complémentaires Santé qui en feront leur affaire [par le biais d'une plateforme téléphonique unique]. [...] [La mise en place du Tiers-Payant est nécessaire pour un meilleur accès aux soins pour tous, mais] il ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt. La dispense d'avance de frais ne signera pas la fin du renoncement aux soins. On le constate aujourd'hui dans le système de Sécurité Sociale d'Alsace-Moselle où les soins [sont] pris en charge à 100 %. Le problème, ce sont les dépassements d'honoraires* ». **Viva.Presse** : « *C'est pourquoi le Président de la Mutualité française plaide pour une maîtrise de ces dépassements dans le cadre de la formation de réseaux de soins conventionnés avec les mutuelles "car, s'interroge t-il, quels sont les critères qui expliquent qu'un médecin soit trois fois plus cher qu'un autre ? Aujourd'hui aucun"* ».

<http://www.viva.presse.fr/tiers-payant-les-complementaires-seront-prettes-pour-2017-170393>

(Source : www.viva.presse.fr du 02/02/2015, Anne-Marie Thomazeau)

[Retour au sommaire](#)

● La vérité sur les fermetures de lits d'hôpitaux

Le 23/01/15, **la Cour des comptes** a montré du doigt les maternités et leurs chambres trop souvent vides. Au-delà des maternités, ce sont, chaque année, des dizaines d'hôpitaux qui sont épinglés par les chambres régionales des comptes. Il ressort de ce qu'explique la Cour des comptes que, loin de favoriser la chirurgie ambulatoire, l'Hexagone reste centré sur l'hospitalisation. Ce qui accroît les dépenses de santé. **Gaétan Lafortune, économiste à l'OCDE** : « *Alors qu'un mouvement s'est engagé partout dans le monde pour diminuer la place de l'hôpital dans les soins, la France peine à rompre avec son modèle hospitalo-centré* ». La France compte en effet 6,3 lits pour 1 000 habitants, ce qui est largement au-dessus de la moyenne des pays riches. Un alignement sur les standards internationaux équivaldrait à la fermeture de quelque 98 000 lits sur les 414 000 recensés. **Challenges** : « *Pour les seuls services de chirurgie, la Cour des comptes avait dénoncé fin 2013 une surcapacité de 18 000 lits, malgré la fermeture de plus de 32 000 lits en vingt ans* ». **Les raisons d'une telle situation ? 01)**- Un lobbying des élus locaux. **Guy Vallancien, membre de l'Académie de médecine** : « *La simple hypothèse de fermer un service provoque une levée de boucliers immédiate des élus locaux* ». **02)**- Des résistances à l'intérieur même des hôpitaux. **Challenges** : « *En cause : l'incapacité des établissements publics à sauter le pas de la chirurgie "ambulatoire", c'est-à-dire sans nuit à l'hôpital, qui permet de réduire drastiquement les durées d'hospitalisation* ». A titre d'exemple, à l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (APHP) moins de 27 % des opérations sont réalisées en chirurgie ambulatoire. Au total, en France, on atteint à peine 43 % des opérations en ambulatoire,

contre entre 60 et 80 % des opérations en Norvège, au Danemark et au Royaume-Uni. **Gilles Bontemps**, directeur associé de l'Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé (Anap) : « *Les CHU ont du mal à monter dans le train de l'ambulatoire. Beaucoup de chefs de service mesurent encore leur pouvoir au nombre de lits et sont rétifs à la logique d'unités partagées* ». **03)- Des résistances syndicales. La fédération CGT de la santé** : « *Cette pratique [la chirurgie ambulatoire, Ndlr] consiste en une diminution de l'offre de soins, où l'objectif n'est plus la guérison mais la sortie* ». **Didier Bernus, FO** : « *Le but est de fermer des lits, donc de supprimer des postes, on ne marche pas dans la combine* ». **Guillaume Nathan**, consultant chez Kurt Salmon : « *J'ai accompagné l'installation de plusieurs unités, mais elles n'ont jamais débouché sur une diminution du nombre de lits de l'hôpital* ». Les directeurs d'hôpitaux réallouent les moyens à d'autres services. **Challenges** : « *Au centre hospitalier de Belfort-Montbéliard, les lits dégagés grâce à la chirurgie ambulatoire ont permis d'augmenter les capacités d'accueil en gériatrie. Tout comme la vingtaine de places économisées à l'hôpital Jean-Verdier à Bondy sont utilisées comme lits "d'aval" pour les urgences* ». **Un haut fonctionnaire du ministère de la Santé** : « *Tant que les établissements ne seront pas forcés de fermer les lits, on assistera à ces tours de passe-passe. [...] Sans compter que l'accueil de patients supplémentaires augmente les recettes que l'hôpital perçoit de la Sécu* ». Le constat est que, même quand des lits disparaissent, les effectifs restent constants. **Challenges** : « *A l'hôpital Saint-Louis, la fermeture d'une quinzaine de lits en chirurgie s'est traduite par le gonflement des effectifs en médecine. Tandis que le groupe hospitalier de Cochin, qui se vante d'effectuer près de la moitié de ses 96 400 hospitalisations en ambulatoire, juge qu'il est trop tôt pour communiquer tout chiffrage de réduction du personnel...* ». **L'inspection des Finances** dans un rapport datant de juillet 2014 : « *Les interlocuteurs de terrain ont été très disert sur les avantages qualitatifs de la pratique ambulatoire, mais bien moins sur les économies* ».

http://www.challenges.fr/economie/20150205.CHA2834/pourquoi-la-france-n-arrive-pas-a-reduire-le-nombre-de-lits-d-hopitaux.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150209_NLCHAACU10H- -la-verite-sur-les-fermetures-de-lits-d-hopitaux#xtor=EPR-14-Quot10h30-20150209

(Source : www.challenges.fr du 05/02/2015, Laurent Fargues)

FISCALITE

● Microsoft redressé de 16,4 millions d'euros par le fisc français

Le fisc français ne lâche pas Microsoft. L'entreprise a été condamnée à 56 millions de redressement en octobre 2014. Elle a de nouveau été condamnée en novembre de la même année, cette fois-ci à une amende de 16,4 millions d'euros. Cette amende est le résultat d'un accord à l'amiable entre Microsoft et Bercy, et couvre cinq exercices au cours des années 2000. **L'Expansion** : « *Cette procédure est prévue par les textes de la convention européenne d'arbitrage et la convention fiscale franco-irlandaise* ». Tout le problème se situe dans le statut de Microsoft France, qui n'est qu'un agent commissionné de Microsoft Ireland Operations Limited. En clair, lors d'une vente réalisée en France, Microsoft France « *n'encaisse pas l'intégralité de la transaction, mais uniquement une petite commission, le reste étant comptabilisé directement à Dublin* ». Ce qui permet tout simplement de diminuer l'impôt sur les sociétés normalement dû en France. Quoiqu'il en soit, le bras de fer continue entre Microsoft et l'administration fiscale. Microsoft conteste en effet le redressement de 56 millions d'euros (signifié en 2013 mais payé en octobre 2014). D'autre part, le fisc a remboursé au groupe un trop-perçu de 3,3 millions d'euros. Enfin, une autre action menée lors d'une perquisition des agents des services fiscaux en juin 2012 est toujours en cours. A l'heure où est rédigé cet article, Microsoft n'avait pas souhaité faire de commentaire sur la situation.

http://l'expansion.lexpress.fr/high-tech/microsoft-redresse-de-16-4-millions-d-euros-par-le-fisc-francais_1647114.html

(Source : <http://l'expansion.lexpress.fr> du 02/02/2015, Emmanuel Paquette)

[Retour au sommaire](#)

● **SwissLeaks : révélations sur l'évasion fiscale organisée par HSBC en Suisse**

Le 08/02/15, Le Monde, ainsi que divers medias internationaux, ont eu accès à des données divulguées par un informaticien, ex-employé de la banque suisse HSBC, Hervé Falciani. C'est le Consortium des journalistes d'investigation (ICIJ, 154 journalistes) qui a analysé ces données, sur une période allant de 2005 à 2007. Il en ressort que des milliards auraient transité sur ces comptes à Genève, cachés entre autres derrière des structures offshore au Panama et dans les îles vierges britanniques. **L'ICIJ** estime que « 180,6 milliards d'euros auraient transité, à Genève, par les comptes HSBC de plus de 100 000 clients et de 20 000 sociétés offshore, très précisément entre le 9 novembre 2006 et le 31 mars 2007 ». **HSBC** a reconnu les « manquements passés » et affirme avoir pris des mesures pour mettre un terme à l'utilisation de ses services à des fins d'évasion fiscale ou de blanchiment d'argent. **M. Franco Morra**, directeur de la filiale d'HSBC Suisse, le 09/02/15 : « HSBC (Suisse) a entamé une transformation radicale en 2008 pour empêcher que ses services soient utilisés pour frauder le fisc ou blanchir l'argent sale ». Selon le journal **Le Monde**, de nombreuses personnalités françaises seraient mêlées à cette affaire (3 000 noms). Certaines auraient déjà réglé leur situation avec le fisc, comme l'humoriste Gad Elmaleh (qui détenait un compte d'un peu plus de 80 000 euros à Genève entre 2006 et 2007). Ou encore le coiffeur Jacques Dessange, aujourd'hui en règle, lui aussi, auprès du fisc français, après avoir déclaré son compte suisse (1,6 million d'euros entre 2006 et 2007) et payé une amende. La situation de la famille Mentzenopoulos, propriétaire entre autre du domaine viticole Châteaux Margaux, serait, elle, actuellement en cours de régularisation. Fabien Ouaki, ex-proprétaire de Tati, lui, aurait hérité de son père, fondateur de la marque, d'un compte en Suisse et d'une « société artificielle à Panama ». Reconnaisant la fraude, il s'est mis en règle avec le fisc français. **Le Monde** : « La liste HSBC peut également se lire à travers le prisme de scandales affairistes qui ont ponctué la fin des années 1990 et le début des années 2000. C'est le cas de l'affaire Elf et de l'Angolagate pour lesquels plusieurs protagonistes figurent sur la liste. De l'homme d'affaires André Guelfi, dit "Dédé la sardine", à André Tarallo, l'ancien patron d'Elf au Gabon. En filigrane, apparaissent les puissants réseaux d'alors, précisément ceux de Charles Pasqua. L'ancien ministre de l'intérieur n'y figure pas, mais c'est le cas de l'un de ses hommes forts. Jean-Charles Marchiani, condamné dans l'affaire de l'Angolagate, figure ainsi dans la liste ». **L'ICIJ** : « HSBC Private Bank (Suisse) a continué d'offrir des services à des clients qui avaient été cités défavorablement par les Nations Unies, dans des documents légaux et dans les médias pour leur lien avec le trafic d'armes, les diamants de guerre ou la corruption ».

[http://www.challenges.fr/economie/20150209.CHA2884/swissleaks-la-face-cachee-du-secret-bancaire-en-suisse.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150209_NLCHAACU10H- -nouvelles-revelations-sur-la-fraude-fiscale-organisee-par-hsbc-en-suisse#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20150209](http://www.challenges.fr/economie/20150209.CHA2884/swissleaks-la-face-cachee-du-secret-bancaire-en-suisse.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150209_NLCHAACU10H- -nouvelles-revelations-sur-la-fraude-fiscale-organisee-par-hsbc-en-suisse#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20150209)

http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/02/09/swissleaks-artistes-avocats-hommes-d-affaires-ces-clients-francais-chez-hsbc_4572382_3234.html

(Sources : www.challenges.fr du 09/02/2015, avec AFP, www.lemonde.fr du 09/02/2015, Alexandre Léchenet, Simon Piel & Anne Michel)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

● **Traitement de déchets : Vinci décroche un contrat à un demi-milliard d'euros**

Fin novembre, le groupe Vinci a décroché un contrat pour des travaux d'un montant de 513 millions d'euros auprès de Syctom, premier syndicat européen de traitement des déchets ménagers, regroupant 84 communes franciliennes. **L'objet du contrat ?** Construire le centre de valorisation des déchets d'Ivry-Paris XIII. Les travaux dureront douze ans et seront réalisés par trois filiales de Vinci. Pour obtenir ce marché, Vinci s'est intégré au groupement d'entreprises IP 131, dont le mandataire est Sita, filiale de Suez Environnement. On retrouve dans ce groupement Eiffage TP, Inova, Satelec, Groupe Itachi Zosen, BG Ingénieurs Conseils et AIA (Architectes Ingénieurs Associés). Les travaux démarreront en septembre 2015. Le site est situé à cheval entre le XIIIe arrondissement de Paris et Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne). **La Tribune** : « Le montant du contrat global, d'une durée de 23 ans,

est de 1,8 milliard d'euros, dont la moitié ira à Suez Environnement. Sa filiale Sita gère déjà le site existant depuis 2011 ».

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/biens-d-equipement-btp-immobilier/20150204trib70ca0a7bc/traitement-de-dechets-vinci-decroche-un-contrat-a-un-demi-milliard-d-euros.html>

(Source : www.latribune.fr du 04/01/2015)

● La mutuelle des étudiants LMDE demande sa mise sous sauvegarde

Le 04/02/15, la première mutuelle étudiante, la LMDE (la Mutuelle des étudiants), est en grande difficulté financière. Elle a demandé au tribunal de Créteil son placement sous sauvegarde de justice, espérant la nomination d'un liquidateur judiciaire, avant de trouver un repreneur. **Le bilan ?** 35 millions d'euros de dettes, des frais de gestion exorbitants, des envois de cartes Vitale de plus en plus tardifs. **Anne-Marie Cozien**, administratrice provisoire de la LMDE : « *La sauvegarde permettrait le gel des dettes antérieures [à 2015 et] la nomination d'un administrateur judiciaire [pour prendre les décisions les plus importantes en vue d'un plan de sauvetage. [...] [La LMDE pourrait être] en cessation de paiement d'ici la fin de l'année si rien n'est fait. [...] Tous les étudiants seront remboursés de leurs frais de santé. [Pour ce faire] soit les dépenses antérieures seront considérées comme des dépenses sociales [par le tribunal], soit la caisse nationale d'Assurance maladie avancera les remboursements, que la LMDE remboursera par la suite* ». La LMDE était pointée du doigt par plusieurs organismes : la Fage (2^{ème} organisation étudiante), l'UFC-Que Choisir et la Cour des comptes (en 2013) pour « *sa qualité de service très insuffisante [ou] ses coûts de gestions très élevés* ».

http://www.liberation.fr/societe/2015/02/04/la-mutuelle-des-etudiants-lmde-demande-sa-mise-sous-sauvegarde-1195877?xtor=EPR-450206&utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=quot

(Source : www.liberation.fr du 04/02/2015, AFP)

● L'insolente santé de l'armement "made in France" à l'exportation

D'après les chiffres communiqués par la Direction générale de l'armement (DGA), le 09/02/15, les ventes françaises de matériel militaire ont atteint 8,06 milliards d'euros en 2014, soit une progression de 17,3 %.

[http://www.challenges.fr/entreprise/20150209.CHA2919/l-insolente-sante-de-l-armement-made-in-france-a-l-exportation.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20150210_NLCHAACU10H-_-l-incroyable-sante-de-l-armement-made-in-france-a-l-exportation#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20150210](http://www.challenges.fr/entreprise/20150209.CHA2919/l-insolente-sante-de-l-armement-made-in-france-a-l-exportation.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20150210_NLCHAACU10H-_-l-incroyable-sante-de-l-armement-made-in-france-a-l-exportation#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20150210)

(Source : www.challenges.fr du 09/02/2015, Vincent Lamigeon)

[Retour au sommaire](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

● A peine élu à la tête de la CGT, Philippe Martinez plaide pour les 32 heures

Le 05/02/15, **Philippe Martinez**, secrétaire général de la CGT, s'est exprimé sur France Inter. **Sujet ?** La réduction du temps de travail. M. Martinez a estimé qu'une réduction du temps de travail était « *incontournable* » et qu'un passage aux 32 heures ne serait « *pas une absurdité* ». **M. Martinez** : « *[Réduire le temps de travail] est un passage incontournable si on veut créer des emplois. [...] Il y a besoin que des salariés qui ont trop de travail, qui sont mal dans leur travail, puissent laisser un peu de temps à ceux qui n'ont pas d'emploi. C'est un vrai défi pour les années qui viennent, cette question de la réduction du temps de travail. [...] Je pense qu'être à contre-courant, c'est offrir des perspectives. [...] On n'est pas les seuls à être à contre-courant. Le débat a lieu dans d'autres pays européens sur la réduction du temps de travail* ». **M. Macron**, ministre de l'économie, ayant commenté le départ de Thierry Lepaon en déclarant que ce dernier avait été « *victime d'une campagne de presse très dure* », et en affirmant qu'il avait « *beaucoup d'estime [et] une sincère amitié* » pour lui, **M. Martinez** a réagi : « *Ce genre de petite phrase ne me paraît pas très sincère. Si on veut jeter de nouveau le trouble dans la CGT, on ne s'y prendrait pas autrement, c'est plus que maladroit* ». Avant de relever que les déclarations de M. Macron intervenaient « *au moment où la CGT condamne la loi Macron [qui comporte] beaucoup de choses qui vont à l'encontre du progrès social* ».

[http://www.challenges.fr/economie/20150205.CHA2809/a-peine-elu-a-la-tete-de-la-cgt-philippe-martinez-plaide-pour-les-32-heures.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150205_NLCHAACU10H- -a-peine-elu-a-la-tete-de-la-cgt-philippe-martinez-plaide-pour-les-32-heures#xtor=EPR-14- \[Quot10h30\]-20150205](http://www.challenges.fr/economie/20150205.CHA2809/a-peine-elu-a-la-tete-de-la-cgt-philippe-martinez-plaide-pour-les-32-heures.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150205_NLCHAACU10H- -a-peine-elu-a-la-tete-de-la-cgt-philippe-martinez-plaide-pour-les-32-heures#xtor=EPR-14- [Quot10h30]-20150205)

(Source : www.challenges.fr du 05/02/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mercredis
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr